

Communauté d'Agglomération **LISIEUX NORMANDIE**

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI QUINZE NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quinze novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François **AUBEY**, Président, envoyée le neuf novembre deux mille dix-huit et affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

Date de la convocation : 8 novembre 2018

Membres en exercice : 131

Présents : 98

Votants : 120

Etaient présents : M. Gérard **LOUIS**, M. Philippe **MESLON**, M. Alain **NEUVILLE** (suppléant), M. Gérard **VACQUEREL**, Mme Geneviève **WASSNER**, M. Alain **DUTOT**, M. Eric **BOISNARD**, M. Serge **TOUGARD**, M. Jean-Pierre **GALLIER**, M. Bernard **BROISIN-DOUTAZ**, M. Gérard **BEAUDOUIN**, M. Sylvain **BALLOT**, M. Denis **NOYEAU**, M. Christian **DECOURTY**, M. Alain **MIGNOT**, M. Daniel **JEHANNE**, Mme Isabelle **LEROY**, M. Denis **POUTEAU**, M. Michel **GOUPIL** (suppléant), Mme Marielle **GARMOND**, Mme Michèle **RESSENCOURT**, Mme Martine **ASSIRE**, M. Bernard **AUBRIL**, M. Johnny **BRIARD**, M. Patrick **BUHOT**, Mme Maggy **CHARBONNIER**, M. Daniel **de la CROUEE**, M. Jean-Pierre **GALLET**, M. Yves **JAMBU**, Mme Noëlle **JOUVIN**, M. Jean-Pierre **LECOMTE**, M. Paul **MERCIER**, M. Jean-Paul **SOULBIEU**, M. Emmanuel **THILLAYE**, M. Philippe **VACHER**, M. Roland **BAUCHET**, M. Patrick **BEAUJAN**, Mme Fanny **CAVROIS**, M. Michel **CORU**, M. Jean-Louis **DESMONTS**, M. Bernard **DORIO**, Mme Mireille **DROUET**, Mme Stéphanie **ERNOULT**, M. François-Paul **GILAS**, Mme Sylvaine **HOULLEMARE**, M. Michel **JULIEN**, M. Didier **LALLIER**, M. Frédéric **LEGOVERNEUR**, M. Michel **PITARD**, M. Philippe **SOETAERT**, M. René **YONNET**, M. Antoine **MAILLE**, M. Jean-François **DIVERT**, M. Pascal **TERRIER**, Mme Jocelyne **BENOIST**, Mme Michèle **BEROUNSKY**, M. Joël **DELOZIER**, M. Pascal **GALLET**, M. Alain **GUILLOT**, M. Marcel **JAMES**, M. Gérard **LAUNAY**, M. Bruno **LEBOUCHER**, M. Hubert **MASTROTOTARO**, M. Jean-Pierre **PERTHUIS**, Mme Claudine **REQUIER**, M. Xavier **CHARLES**, Mme Geneviève **LEBARON**, Mme Monique **LEBARON**, Mme Evelyne **MACREZ**, M. Bernard **CHAMPION**, M. Gérard **HENOUILLE**, Mme Francine **ANGEE**, M. Philippe **RATEL**, M. Dany **TARGAT**, Mme Huguette **GRENON**, M. Christian **de MENEVAL**, Mme Evelyne **GIRARDIN**, M. Jacky **BARON-LEROY**, M. Paul **CLERADIN**, Mme Colette **MALHERBE**, Mme Marie-Jeanne **AGIS**, M. Bernard **GASNIER**, Mme Véronique **MAYMAUD**, M. Emmanuel **MOREL**, M. Hubert **PITARD-BOUET**, M. Daniel **ROUGET**, Mme Catherine **SADY**, Mme Léa **VERSAVEL**, M. Antoine **DE BOEVER**, M. Jean-Marie **MORIN**, M. Jean-Paul **SAINT MARTIN**, M. Marc **AUNAY**, Mme Christelle **BACQ DE PAEPE**, Mme Françoise **FROMAGE**, M. Denis **GOUJON**, M. Pierre **MOUNIER**.

Etaient absents/excusés : M. Didier **MAUDUIT**, Mme Annick **SEVESTRE**, Mme Evelyne **LE BARBIER**, Mme Deborah **DUTOT**, M. Gilbert **DAUFRESNE**, M. Laurent **CAFFIAUX**, M. Roger **LEPAGE**, M. Michel **BRETTEVILLE**, M. Didier **PELLERIN**, Mme Françoise **BRETON**, M. Wenceslas **LE CHEVALIER**, Mme Corinne **LECOURT**, M. Serge **MARIE**, Mme Ariane **POYNARD**, Mme Isabelle **RAYNAUD**, M. Jean-Paul **SALLES**, M. Philippe **VIGAN**, M. Jean-Claude **BENARD**, M. François **BLIN**, M. Philippe **GUILLEMOT**, M. Xavier **LEMARCHAND**, Mme Marie-Thérèse **STALMANS**, M. Joël **VREL**, M. Louis **PIETTE**, M. Jean-Claude **RIGUIDEL**, M.

Benoît **CHARBONNEAU**, M. Germain **LAMBERT**, M. Etienne **COOL**, Mme Brigitte **HAMELIN**, M. Jean-Louis **SERVY**, M. Michel **DAIGREMONT**, M. Denis **DUBOIS**, M. Claude **LACOUR**, M. Alain **MARIE**, M. Jacky **MARIE**, Mme Elisabeth **BISSON**.

Pouvoir : M. Didier **MAUDUIT** (pouvoir à M. Christian **DECOURTY**), M. Roger **LEPAGE** (pouvoir à Mme Geneviève **WASSNER**), Mme Françoise **BRETON** (pouvoir à M. Daniel **de la CROUEE**), M. Serge **MARIE** (pouvoir à M. Emmanuel **THILLAYE**), Mme Ariane **POYNARD** (pouvoir à M. Jean-Pierre **GALLET**), Mme Isabelle **RAYNAUD** (pouvoir à Mme Maggy **CHARBONNIER**), M. Jean-Paul **SALLES** (pouvoir à Mme Bernard **AUBRIL**), M. Philippe **VIGAN** (pouvoir M. Jean-Paul **SAINT MARTIN**), M. Jean-Claude **BENARD** (pouvoir à M. Frédéric **LEGOVERNEUR**), M. Philippe **GUILLEMOT** (pouvoir à Mme Mireille **DROUET**), M. Xavier **LEMARCHAND** (pouvoir à M. François-Paul **GILAS**), Mme Marie-Thérèse **STALMANS** (pouvoir à M. Roland **BAUCHET**), M. Jean-Claude **RIGUIDEL** (pouvoir à M. Hubert **MASTROTORATO**), M. Germain **LAMBERT** (pouvoir à M. Xavier **CHARLES**), M. Etienne **COOL** (pouvoir à Mme Eveline **MACREZ**), M. Jean-Louis **SERVY** (pouvoir à Mme Evelyne **GIRARDIN**), M. Claude **LACOUR** (pouvoir à M. Hubert **PITARD-BOUET**), M. Alain **MARIE** (pouvoir à M. Daniel **ROUGET**), M. Jacky **MARIE** (pouvoir à Mme Véronique **MAYMAUD**), Mme Elisabeth **BISSON** (pouvoir à M. Jean-Marie **MORIN**), M. Pierre **MOUNIER** (pouvoir à Mme Françoise **FROMAGE**).

M. Bernard **CHAMPION** est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers communautaires en vue d'ouvrir la séance.

1. Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 27 septembre 2018.

Mme MAYMAUD remarque qu'elle a voté « Contre » le projet de délibération n°2018-104.

M. DECOURTY fait savoir, quant à lui, qu'il s'est abstenu lors de l'approbation des projets de délibération n°2018-125 et n°2018-126.

M. le Président répond qu'une vérification va être effectuée.

M. DECOURTY fait remarquer que la forme du compte rendu a été modifiée.

Afin d'éviter toute contestation et, compte tenu de l'enregistrement de la séance, M. BINET répond qu'il a été demandé de ne retranscrire que le corps des délibérations et de ne citer que le nom des personnes qui interviennent. Il soulève la difficulté de retraduire fidèlement les propos de chaque conseiller.

M. AUBEY ajoute qu'il va voir s'il est possible d'ajouter des compléments.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité sous réserve de la vérification auprès de l'enregistrement audio de la séance.

Pour faire suite aux observations de Mme MAYMAUD et de M. DECOURTY et, après audition de l'enregistrement de la séance du 27 septembre 2018, il apparaît que les votes de Mme et de M. DECOURTY n'aient pas été pris en compte lors du décompte des voix.

2. Validation des décisions n°18-0225 à n° 18-0359, du 15 juin 2018 au 13 septembre 2018

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les décisions prises entre le 14 septembre 2018 et le 6 novembre 2018.

M. DECOURTY demande des précisions sur les décisions n°2018-395, n°2018-396, n°2018-407 et n°2018-408.

M. AUBEY et M. LÉBOUCHER apportent les éléments de réponse.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu des décisions est approuvé à l'unanimité.

2018.128 – ADMINISTRATION GENERALE – COMMANDE PUBLIQUE – ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ACHAT PUBLIC ET DU GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : M. Sylvain BALLOT

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. BALLOT,
Après les interventions de MM AUBEY et CHAMPION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la charte de l'achat public et le guide interne de la commande publique annexés à la présente délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-129 - ADMINISTRATION GENERALE – COMMANDE PUBLIQUE – ADAPTATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : M. Sylvain BALLOT

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. BALLOT,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président, pour les procédures adaptées, à signer tous les avenants quels que soient leurs incidences financières (à la hausse comme à la baisse) dans la limite de la réglementation

RAPPELLE que seuls les projets d'avenants à un marché public en procédure formalisée dont le montant est supérieur aux seuils européens entraînant une augmentation globale supérieure à 5% sont soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article L.1414-4 du CGCT.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-130 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DU CADRAN SAINT-PIERRE-EN-AUGE – VENTE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE M. STEPHANE HOSTE

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. GILAS,
Après l'intervention de M. PITARD-BOUET et les réponses apportées par MM. GILAS et BALLOT,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la vente à M. Stéphane HOSTE, de la parcelle d'une contenance d'environ 4 000 m², cadastrée section D 215, non viabilisée au prix de 5€ HT/m².

DÉCIDE de confier à l'office notariale SCP DANIEL § GUEDJ, la rédaction d'une promesse de vente et toutes autres pièces relatives à cette cession ;

PRECISE que les frais de notaire, les frais de division de géomètre et les frais de raccordement aux différents réseaux sont à la charge du bénéficiaire, M. Stéphane HOSTE.

AUTORISE M. AUBEY, Président ou M. François-Paul GILAS, Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-131 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SUPERMARCHÉ CASINO A SAINT-PIERRE-EN-AUGE – AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE AU COURS DE L'ANNEE 2019

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. GILAS,
Après les interventions de MM BOISNARD et ROUGET et les réponses apportées par M. GILAS,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'ouverture dominicale de 12 dimanches par an du Supermarché Casino de Saint-Pierre-en-Auge.

AUTORISE M. François AUBEY, Président ou M. François-Paul GILAS Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité, des membres présents et représentés, 102 (cent deux voix) voix POUR, 7 (sept) CONTRE et 10 (dix) abstentions.

2018-132 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OUVERTURES DOMINICALES AUX COMMERCES DE DETAIL ET CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES 2019 SUR LA COMMUNE DE LISIEUX

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,

Après l'exposé de M. GILAS,

Après les interventions de M. BOISNARD et de Mme BACQ DE PAEPE et les réponses apportées par MM GILAS et BALLOT,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le calendrier des dérogations au repos dominical des salariés pour l'année 2019 pour la commune de Lisieux, concernant les commerces de détail et les concessions automobiles tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M. François AUBEY, Président ou M. François-Paul GILAS Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité, des membres présents et représentés, 106 (cent six) voix POUR, 6 (six) CONTRE et 7 (sept) abstentions.

2018-133 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES CAMPAUGE 2 SUR LA COMMUNE DE LA VESPIERE-FRIARDEL - DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,

Après l'exposé de M. GILAS,

Après les interventions de MM. BALLOT et JAMBU et les réponses apportées par MM BALLOT et GILAS,

Après en avoir délibéré,

ARRETE les modalités de la concertation préalable dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités de Campaugé 2 à La Vespière-Friardel déclinées ainsi qu'il suit :

- Avis d'information 15 jours avant le début de la concertation par affichage et sur les sites internet de la commune de La Vespière-Friardel et de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie.
- Mise à la disposition du public du dossier de concertation et des registres en mairie de La Vespière-Friardel, pendant une durée d'un mois et pendant les horaires d'ouverture du public.

Ce dossier comprend au minimum :

- La présente délibération,
- Un plan de situation du projet,
- Une notice explicative,
- Un cahier destiné à recueillir les observations du public.

La durée de la concertation, proprement dite, sera de 1 mois et débutera fin 2018

- Bilan rendu public et informations des mesures nécessaires à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés, étant acté qu'un conseiller n'a pas pris part au vote.

2018-134 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – REVISION DE LA REMUNERATION DES GUIDES CONFERENCIERS

Rapporteur : M. Catherine SADY

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de Mme SADY,
Après les interventions de Mmes ERNOULT, WASSNER, MM CHARLES, BOISNARD et les réponses apportées par M. BINET,
Après en avoir délibéré,

FIXE la rémunération des guides à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|---------|
| ✓ Rémunération Guide par heure (net), Visites un jour ouvrable | 25,00 € |
| ✓ Visites le Dimanche | 32,00 € |
| ✓ Visites un jour férié | 32,00 € |

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité des membres présents et représentés, 116 (cent seize) POUR et 4 (quatre) CONTRE.

Mme HERMILLY, conseillère communautaire, s'installe.

Il est alors dénombré 98 présents et 120 votants.

2018-135 - MOBILITES – TRANSPORTS SCOLAIRES – AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS SCOLAIRES DES CHARGES ET DES BIENS AFFECTES- AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : M. Frédéric LEGOUVERNEUR

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. LEGOUVERNEUR,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative au transfert des services de transports publics scolaires, des charges et des biens affectés, telle qu'annexé à la présente ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant, et tout document s'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-136 – MOBILITES – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES – AVENANT N°10 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : M. Frédéric LEGOUVERNEUR

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. LEGOUVERNEUR,
Après l'intervention de M. MERCIER,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°10 tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M. François AUBEY Président ou M. Frédéric LEGOUVERNEUR Vice-Président en charge de la Mobilité à signer le présent avenant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité des membres présents et représentés, 118 (cent dix-huit) voix POUR et 2 (deux) abstentions.

2018-137 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°2 - ADOPTION

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après les interventions de Mme MAYMAUD, MM. PITARD-BOUET et CHARLES et les réponses apportées par MM SOULBIEU, LEGOUVERNEUR et AUBEY,
Après en avoir délibéré,

VOTE la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2018 telle que détaillée ci-dessous :

BUDGETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Avant DMn°2	Après DMn°2	Avant DMn°2	Après DMn°2	Avant DMn°2	Après DMn°2
Principal	20 297 188,05	20 347 188,05	43 955 161,40	44 994 556,66	64 252 349,45	65 341 744,71
Tourisme	129 047,58	129 047,58	784 101,13	855 963,41	913 148,71	985 010,99
Atelier Relais	2 391 667,01	2 391 667,01	837 757,71	920 757,71	3 229 424,72	3 312 424,72
Parc des Expositions	1 048 257,60	1 048 257,60	301 039,97	334 239,97	1 349 297,57	1 382 497,57
Droits des sols	-	-	377 944,75	397 744,75	377 944,75	397 744,75
Déchets	626 530,94	626 530,94	9 376 827,44	9 376 827,44	10 003 358,38	10 003 358,38
Camping	22 929,47	22 929,47	334 756,10	334 756,10	357 685,57	357 685,57
ZAR	1 071 637,88	1 071 637,88	588 197,42	588 197,42	1 659 835,30	1 659 835,30
ZAZI	2 747 951,35	2 747 951,35	4 203 330,30	4 203 330,30	6 951 281,65	6 951 281,65
TOTAL	28 335 209,88	28 385 209,88	60 759 116,22	62 006 563,76	89 094 326,10	90 391 773,64

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-138 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – PRODUITS
IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES - APPROBATION**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'admission en non-valeur pour un montant de 9 933,29€ ;

APPROUVE l'admission en créances éteintes pour un montant de 1 266,97€ ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2018-139 – ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES – INSTAURATION DU RIFSEEP –
INDEMNITE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS ET DE L'EXPERTISE (IFSE) –
COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. LEBOUCHER,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de retirer la délibération n°2018-123 en date du 27 septembre 2018 ;

DECIDE d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP – volet IFSE et volet CIA) selon les modalités définies ci-dessus et tel qu'annexé ;

AUTORISE le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer les contrats et arrêtés individuels fixant le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget de la collectivité, au chapitre 012 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-140 – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES – COMITE D’ACTION SOCIALE (CNAS) – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Le conseil communautaire,
Après l’exposé de M. LEBOUCHER,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. François AUBEY, Président ou M. Bruno LEBOUCHER, Vice-Président, à signer la convention de partenariat proposé par le CNAS ;

DIT que les prestations proposées aux bénéficiaires seront déclinées et validées par décision du Président en application de la présente délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l’unanimité, des membres présents et représentés.

2018-141 – ADMINISTRATION GENERALE – MARCHÉ PUBLIC – AUTORISATION DE SIGNATURE PAR ANTICIPATION DU MARCHÉ « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET NETTOIEMENT DES VOIRIES DES POLES D’ACTIVITES »

Rapporteur : M. Sylvain BALLOT

Le conseil communautaire,
Après l’exposé de M. BALLOT,
Après l’intervention de M. BOISNARD,
Après en avoir délibéré,

ARRETE la nature de la consultation et l’enveloppe prévisionnelle telles que décrites ci-dessus ;

AUTORISE M. le Président à engager une procédure de passation de marché public, de recourir à un appel d’offres ouvert dans le cadre de la consultation « Entretien des espaces verts et nettoyage des voiries des pôles d’activités » dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;

AUTORISE, par anticipation, M. le Président à signer l’acte d’engagement de l’opérateur économique qui sera retenu par la Commission d’Appel d’Offres ainsi que tous les documents se rapportant à ce marché public, dans la limite de l’enveloppe prévisionnelle arrêtée ;

RAPPELLE que le Président a délégation du conseil communautaire, en vertu de la délibération n°2018-129 en date du 15 novembre 2018, pour signer tous les avenants quelles que soient leurs incidences financières (à la hausse comme à la baisse) dans la limite de la réglementation.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l’unanimité, des membres présents et représentés.

Informations diverses

Compte tenu de l'ordre du jour prévisionnel, M. le Président rappelle que l'heure du conseil a été avancée à 15h00. Il cite les principaux sujets qui y seront abordés :

- Le Débat d'Orientations Budgétaires (1h30),
- L'attribution des fonds de concours (30 mn),
- Le rapport définitif de la CLECT (30 mn),
- La définition de l'intérêt communautaire suite aux ateliers sur le commerce et le logement (30 mn),
- La compétence facultative de l'ancienne gendarmerie de Saint-Pierre-en-Auge, (30 mn),
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement avec notamment la pépinière d'entreprises (30 mn) et l'avenir de l'hippodrome (30 mn),
- L'approbation du PLUi de Livarot (30 mn),
- Les délibérations techniques.

En réponse à M. Pitard, M. le Président informe les conseillers communautaires que le déploiement va se faire à partir de la mi-décembre jusqu'à février dans chaque commission.

Tous les conseillers bénéficieront d'une formation. Ils pourront avoir accès à l'agenda, à la messagerie, aux comptes rendus des réunions des commissions et des bureaux.

Mme MAYMAUD informe de cas de tuberculose bovine dans des cheptels sur son territoire.

Mme GIRARDIN indique qu'a été décelé un foyer sur sa commune.

M. AUBEY souligne l'intérêt à rester vigilant.

Mme MACREZ demande à quel moment sera réouvert l'école de musique d'Orbec.

M. le Président répond qu'il interrogera les services pour une réponse à son intention.

Concernant le frelon asiatique, Mme RESSENCOURT regrette que la FREDON tarde à réagir aux demandes d'intervention, 10/12 jours après sollicitation.

M. BOISNARD apporte des précisions à propos de la destruction des nids de frelons asiatiques.

1. Il a déposé auprès des membres du bureau une demande de vœu qui sera présenté au prochain conseil communautaire pour que l'Etat prenne ses responsabilités face à ce fléau.

2. La FREDON rencontre des cas de destructions délicats à traiter rapidement :

- La hauteur du nid,
- L'autorisation de propriétaire dans des domaines privés.

Mme GIRARDIN fait savoir que son conseil municipal n'a pas voulu signer la convention avec la FREDON. Elle fait appel à un apiculteur qui vient dans la journée et qui demande une prestation de 40 €.

M. LOUIS attire l'attention sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui exige une habilitation. Concernant les nids qui sont situés à plus de 30 m, la FREDON ne sait qui va venir les détruire.

M. LEGOUVERNEUR informe qu'il existe des sociétés qui utilisent des drones moyennant un coût d'intervention supérieur

M. LOUIS indique qu'il est amené à nommer un conseiller municipal en qualité de référent pour le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données).

Considérant qu'il ne sait pas ce que génère ce travail pour le responsable, considérant qu'il est sollicité par de nombreuses sociétés, M. LOUIS demande si l'agglomération ne pourrait pas aider les maires dans ce domaine au titre de la mutualisation.

M. GESTIN répond que Marie-Christine LEGER, Directrice de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information (DNSI) réunira prochainement les maires pour les sensibiliser sur leurs obligations. Elle accompagnera les maires sur ces questions et leur dira ce qu'il faut réellement suivre comme obligation.

En l'absence d'autre question, M. AUBEY lève la séance à 21h25.

Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.